

# VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UN APPRENTI

Le CECOF vous accompagne dans vos démarches !

Campagne 2022-2023

## **Compléter la fiche de renseignements ci-jointe pour l'intégration de votre futur(e) apprenti(e) au CECOF accompagnée de la pièce d'identité du jeune et de son dernier diplôme obtenu (le cas échéant)**

Vous pouvez nous la retourner :

- ✓ Par mail (mbonhomme@cecof.asso.fr)
- ✓ Par courrier (52 avenue de la Libération 01500 AMBERIEU EN BUGEY)

Dès réception de celle-ci, nous établirons :

- Le CERFA Contrat d'Apprentissage ;
- La Convention de Formation.

Ces deux documents vous seront transmis par mail pour signatures.

Ensuite, dès réception des documents signés, nous viserons le contrat, sous réserve de places disponibles, et nous déposerons votre dossier à votre OPCO.

Votre contrat visé et la Convention de Formation seront alors disponibles sur votre espace NetYparéo ainsi que le calendrier de l'alternance.

### **Voici quelques informations avant l'embauche de votre apprenti(e) :**

#### **Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti ?**

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- à assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CECOF ;
- à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante ;
- à désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage.

#### **Qui peut être Maître d'Apprentissage ?**

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier des conditions définies par sa branche professionnelle ou, à défaut :

- soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **1 an de pratique** professionnelle (hors période de formation) ;
- soit de **2 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

*A noter : le nombre maximal d'apprentis simultanés par maître d'apprentissage est de 2.*

#### **Qui peut être Apprenti ?**

- Toute personne ayant **entre 16 et 29 ans** ;
- Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et de plus de 29 ans, nous contacter ;
- Pour **les étrangers** (hors Union européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire.

#### **Comment calculer mon effectif ?**

- Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif ;
- Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail.  
Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.

#### **Quelles sont les formalités ?**

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- le déclarer à l'URSSAF au moyen de la **Déclaration Préalable À l'Embauche** (DPAE) par internet : <https://www.due.urssaf.fr> (pour les entreprises agricoles, la DPAE se fait auprès de la MSA) ;
- **faire passer à votre apprenti, dans les deux mois** qui suivent l'embauche, dans un centre de Médecine du travail :
  - une visite d'information et de prévention
  - ou un examen médical d'aptitude pour les apprentis exposés aux activités mentionnées à l'article R.6224-23 du code du travail, ou les **apprentis mineurs** concernés par le régime de la déclaration de dérogation « travaux dangereux / machines dangereuses »

#### **Des documents peuvent vous être demandés avec la convention :**

- **L'autorisation provisoire de travail**, si votre apprenti est ressortissant d'un Etat non membre de l'Union Européenne ;
- **La Reconnaissance de Qualité Travail Handicapé**, si votre apprenti est en situation de handicap ;
- **La convention tripartite signée**, si la durée du contrat est réduite du fait du parcours de l'apprenti ;
- **La convention de stage signée**, si vous employez un apprenti mineur de 15 ans (laquelle couvrira la période jusqu'au quinzième anniversaire, cette convention vous sera envoyée par le CECOF en accompagnement de la convention de formation).

\* Les contrats d'apprentissage rédigés par le CECOF auront pour date de fin maximale le 31/07 afin de faciliter la poursuite de formation, de limiter les résiliations suite à réussite à l'examen et de permettre l'embauche d'un nouvel apprenant sur le mois d'août.



Informations et tarifs  
[www.cecof.asso.fr](http://www.cecof.asso.fr)

**EMPLOYEUR**

Nom et prénom du chef d'entreprise \_\_\_\_\_  
Dénomination \_\_\_\_\_ N° SIRET \_\_\_\_\_  
Adresse du lieu d'apprentissage \_\_\_\_\_ CP + Ville \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-mail (obligatoire).....@.....  
Convention Collective : \_\_\_\_\_ Code IDCC : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_  
Inscription :  Registre des Métiers (CMA)  Registre du Commerce et des Sociétés (CCI)  
Nombre de salariés / \_\_\_\_/ (voir au dos : « comment calculer mon effectif ? »)  
Organisme où sont versées les cotisations sociales  URSSAF  MSA  
Nom de la caisse de retraite complémentaire pour vos salariés \_\_\_\_\_  
Nom de votre cabinet comptable \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**MAITRE D'APPRENTISSAGE (voir conditions au dos)**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Date de Naissance / \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Diplôme \_\_\_\_\_ Nombre d'années d'expérience dans le métier \_\_\_\_\_

**APPRENTI**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Nationalité \_\_\_\_\_ Sexe : F  M   
Date de naissance / \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Département de naissance \_\_\_\_\_ Ville de naissance \_\_\_\_\_  
Numéro de Sécurité Sociale de l'apprenti(e) : / \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ CP + Ville \_\_\_\_\_  
Portable / \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-mail (obligatoire) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Reconnu Travailleur Handicapé  Oui  Non  En cours  
Statut sportif haut niveau  Oui  Non  
**Déjà formé par l'apprentissage**  Oui  Non *Si oui, nous joindre une copie du dernier contrat et une copie de la rupture éventuelle.*  
**Dernière situation :**  Scolaire  Apprenti  Salarié  
 Autre (à préciser) \_\_\_\_\_  
**Dernière classe fréquentée :**  3<sup>ème</sup>  2<sup>nde</sup>  1<sup>ère</sup>  Terminale  
 Autre (à préciser) \_\_\_\_\_  
**Dernier établissement scolaire fréquenté :**  Collège  Lycée  CFA  
 ITEP/IME/ULIS  Autre (à préciser) \_\_\_\_\_  
**Dernier diplôme préparé :**  
Niveau (CAP, Bac Pro, BP, BTS,...) \_\_\_\_\_  
Intitulé \_\_\_\_\_  
**Tous les diplômes obtenus :**  
Niveau (CAP, Bac Pro, BP, BTS,...) \_\_\_\_\_  
Intitulé \_\_\_\_\_  
Statut souhaité au CECOF pour la rentrée :  Demi-pensionnaire  Interne

**Représentant légal pour le mineur :**

Madame  Monsieur Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Tuteur \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ CP + Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone / \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable / \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**CONTRAT (A remplir obligatoirement)**

Début de contrat / \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Fin de contrat\* / \_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Durée du contrat / \_\_/ AN(S)  
Diplôme préparé (CAP, Bac Pro, BTS,...) \_\_\_\_\_ Métier \_\_\_\_\_ Option \_\_\_\_\_  
L'apprenti va-t-il utiliser des machines dangereuses ou effectuer des travaux dangereux ?  Oui  Non

**MANDAT D'APPUI A LA GESTION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le CECOF vous propose un accompagnement dans l'élaboration du contrat d'apprentissage ainsi que le dépôt sur la plateforme de votre OPCO, en établissant : le Cerfa "contrat d'apprentissage", la convention de formation et le cas échéant la convention tripartite, sur la base des informations transmises par l'entreprise sur la fiche de renseignements.

Les niveaux de rémunération et le salaire brut mensuel à l'embauche proposés par le CECOF reprendront les bases des dispositions légales. Il est de la responsabilité de l'entreprise d'effectuer les vérifications nécessaires afin de s'assurer qu'il respecte les minimums conventionnels en vigueur dans son entreprise lors de la signature du contrat d'apprentissage. La responsabilité du CECOF ne pourra être engagée.

Par le présent mandat, et conformément aux articles 1984 et suivants du Code Civil, Je donne pouvoir au CECOF pour effectuer les missions ci-dessus.

À : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Nom / Prénom Signature et cachet de l'entreprise